

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers L'an deux mille dix-sept
En exercice 15 le 08 novembre
Présents 12 Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
Votants 12 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2017
Présents : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Didier DAILLY, Michel GELY, Éric SCHWARTZ,
Mmes Valérie CAULE, Gisèle GERMAIN, Anne-Marie JEANDEMANGE, Véronique NOWACZYK
(heure d'arrivée 22 h 00), Annie PANEL, Suzanne PERREON
Absents excusés : Élyane THOMAS, Jocelyne MARTHINET, Patrice RUBAUD
Secrétaire de séance : Félix CORNET

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 04 octobre 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, soit 11 VOIX POUR (Véronique Nowaczyk n'a pas pris part au vote).

2/ Conditions de location de la MAM (maison d'assistantes maternelles)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le contrat de location du bail conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 avec la MAM, gérée par une association, désignée le locataire.

La présente location est consentie moyennant un paiement mensuel de 650,00 €. Toutefois, afin de faciliter le fonctionnement et le lancement de la MAM, une réduction des loyers est proposée, sous certaines conditions mentionnées dans le contrat de location et qui devront être respectées pour bénéficier de la réduction des loyers. Les loyers seront donc répartis ainsi :

- € 550,00 € / mois, les 3 premières années : 2018 – 2019 – 2020
- € 530,00 € / mois, pour les années 2021 – 2022 – 2023
- € 500,00 € / mois, pour les années 2024 – 2025 – 2026.

Les loyers seront payables au trimestre échu ; le 1^{er} loyer sera exigé au 10 avril 2018. Il sera révisé chaque année à la date anniversaire du contrat selon l'indice de référence des loyers (IRL) publié chaque trimestre par l'INSEE. Le dernier IRL connu à ce jour, par l'INSEE, est de 125,90 à la date du 13 avril 2017, pour le 1^{er} trimestre 2017.

Après délibération, le conseil municipal À L'UNANIMITÉ des présents, soit 11 VOIX POUR (Véronique NOWACZYK n'a pas pris part au vote).

- **FIXE** le loyer mensuel à 650,00 €, payable par trimestre échu, loyer révisable chaque année et indexé sur l'indice de référence des loyers de l'INSEE (IRL)
- **ACCEPTE** la réduction des loyers selon les conditions définies dans le contrat de location. Les loyers seront donc respectivement de 550,00 € (pour 2018-2019-2020), 530,00 € (2021-2022-2023), 500,00 € (2024-2025-2026)
- **APPROUVE** les conditions d'utilisation listées dans le bail
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en service de la MAM.

Il est également précisé par les membres du conseil municipal qu'un compte rendu de l'assemblée générale annuelle soit obligatoirement transmis en mairie.

Par ailleurs, présentation des devis relatifs aux travaux d'aménagement de la MAM :

Plomberie Motte : pose de 2 WC enfants	928,00 € HT (devis déjà validé)
Vermare : portes + placards	2 922,00 € HT (devis déjà validé)
ASMT : protection jardin public	2 418,00 € HT (devis à présenter au conseil non validé)
Montant estimatif des travaux	6 268,00 € HT



Recettes prévisionnelles liées à la MAM :

Loyer 2018-2020	3 600,00 €
Loyer 2021-2023	4 320,00 €
Loyer 2024-2026	<u>5 400,00 €</u>
Soit un total de	13 320,00 €

Loyer presbytère perçu sur 9 ans 23 040,00 €.

Sur les 9 années, le bénéfice sera de 7 052,00 €, dépenses d'investissement incluses.

3/ Droit de préemption urbain

Vente de bois « Les Jacquetières » parcelles K73-91-94 Frais: 1 375,63 €

Vente Consorts Desprs / Chassignol – parcelle AC 225 Quartier Nord Montant : 44 000,00 €

↳ Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur le(s) bien(s) susmentionné(s).

4/ Dénomination des voies : devis de La Poste

Présentation du tableau avec la dénomination des voies, quelques corrections seront apportées.

Devis :

Audit 2 400,00 € HT
Réalisation avec numérotation 4 800,00 € HT

Le devis est validé pour un montant de 7 200,00 € HT. Il comprend la numérotation GPS adresse normalisée.

5/ Syder : Poste de La Patience

Présentation de la proposition de travaux pour le renforcement du poste « La Patience ».

La participation communale s'élève soit à :

- ↳ 5 459 € par an sur 15 ans OU
- ↳ 64 000 € en une fois

Le conseil municipal choisit une participation communale sur 15 ans, soit 5 459,00 € par an sur 15 ans.

6/ Halles de la mairie : proposition de modification

Objet : Halles de la mairie – Avenant n° 1 sur la répartition d'honoraires de l'architecte et co-traitant

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la nouvelle proposition de répartition d'honoraires par mission et par co-traitant rédigée par l'architecte, Élisabeth Polzella.

	Marché initial Au 06/08/2015	Avenant n° 1 au 29/09/2017
Montant des travaux	150 000,00 € HT	
Montant des travaux arrêtés à l'APD		185 177,00 € HT
Delta		35 177,00 € HT
Mission de base	13.500 %	20 250,00 € HT
Mission EXE	1.500 %	2 250,00 € HT
Mission OPC	1.000 %	1 500,00 € HT
Total base + EXE	15.000 %	22 500,00 € HT
Total base + EXE + OPC	16.000 %	24 000,00 € HT
		5 276,55 € HT
		5 628,32 € HT



Après délibération, le conseil municipal À L'UNANIMITÉ des présents, soit 11 VOIX POUR (Véronique NOWACZYK n'a pas pris part au vote).

- **VALIDE** la proposition d'avenant n° 1 pour un montant global de 5 628,32 € HT réparti entre les 3 co-traitants (architecte, bureau d'études, économiste)
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette nouvelle proposition

Présentation du coût réel des Halles à ce jour : Le coût réel de la commune s'élève à 170 684,98 € après avoir déduit les subventions perçues et la part FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée).

Monsieur le maire présente un projet de travaux pour le réaménagement du parking devant la mairie : suppression de deux places de parking dont celle pour handicapés. Création de 5 places de parking plus larges que celles existantes. Ce réaménagement permettrait d'agrandir la terrasse destinée au bar. Le sol serait en béton désactivé. Les pavés, parking pharmacie, seraient également remplacés par du béton désactivé. Une étude financière sera demandée – Prévisionnel des travaux en 2018.

Une rencontre avec les forains a eu lieu quelques jours avant le conseil pour fixer les dispositions d'utilisation de la halle. Sur la place du Marché, les coffrets électriques seront renforcés et de nouveaux seront installés.

7/ Centre de Gestion : conventions

Objet : Centre de Gestion – Assistance juridique – Participation 2018

Monsieur le Maire rappelle les actions principales du service d'assistance juridique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale. Il informe les membres du conseil que l'avenant relatif à la convention A.J. n° 94.13 pour l'année 2018 propose une participation de 956 € pour les missions temporaires qui seront effectuées au cours de l'année.

Après délibération, le conseil municipal À L'UNANIMITÉ des présents, soit 11 VOIX POUR (Véronique NOWACZYK n'a pas pris part au vote).

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à la convention AJ n° 94-13 pour un montant de 956 €, applicable au 1^{er} janvier 2018
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2018.

Objet : Centre de Gestion – Médecine Préventive – Participation 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avenant relatif à la convention du service de médecine préventive n° M 2009-83 modifiant le pourcentage de participation assis sur la masse salariale à compter du 1^{er} janvier 2018 qui passera de 0.36 % à 0.37 %.

Après délibération, le conseil municipal À L'UNANIMITÉ des présents, soit 11 VOIX POUR (Véronique NOWACZYK n'a pas pris part au vote).

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à la convention du service de médecine préventive n° M 2009-83.
- **VALIDE** le taux de participation de 0.37 % qui sera appliqué à compter du 1^{er} janvier 2018.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2018.



8/ MNT : Prévoyance Santé du Personnel - Arrivée de V. Nowaczyk à 22 h 00

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles souscrivent leurs agents. Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 est venu préciser le cadre dans lequel les employeurs publics territoriaux peuvent verser une participation à leurs agents qui souscrivent à des contrats ou règlements de protection sociale complémentaire.

Dans le cadre de la labellisation, la commune de Lamure-sur-Azergues doit saisir le Comité Technique de Centre de Gestion pour avis afin de constituer cette aide. La participation doit être obligatoirement forfaitaire et non en pourcentage. Elle ne peut pas être au-delà du montant de la cotisation. L'agent doit fournir une attestation de labellisation pour prétendre à la participation.

Le montant de la participation est de 38,00 € et sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle sera versée directement à l'organisme pour chaque agent ayant adhéré à une garantie prévoyance labellisée et pouvant justifier d'un certificat d'adhésion. Les agents bénéficiaires sont les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les agents de droit privés.

Après avis auprès du Comité Technique, le conseil municipal devra délibérer.

9/ Devis divers – Situation financière

Situation financière au 03 novembre :

Excédent de la section de fonctionnement de : 123 852,83 €

Excédent de la section d'investissement de : 236 336,76 €

Versement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle exercice 2017 : 7 782,04 € (budgété 8 200 €)

Subvention au titre des amendes de police 1 520,00 € pour les travaux place de parking RD 44 (estimatif travaux 5 700 € HT)

Attribution de la subvention du département du Rhône pour la création d'un plateau sportif de 150 000 €.

Financement de l'opération : création d'un plateau sportif – Montant de l'opération 700 341,00 €

Financements du projet (financements publics) par les subventions du Département, de la Région, l'État et le CNDS (Centre National pour le développement du sport). Nous restons en attente de l'arrêté de décision du CNDS. Il avait été calculé un montant d'environ 127 607,00 € ; or, à ce jour, les crédits réservés à cet établissement sont revus à la baisse. Donc pour l'instant, nous ignorons le montant qui sera alloué à la réalisation du plateau sportif.






Financements du projet (financements privés) par l'autofinancement communal et la Fédération Française de Football.

Devis

- Réfection mur du cimetière (entre le cimetière et le terrain paroissiale) – Sarl Maçonnerie Jomard
Montant HT : 10 796,80 €
↳ Validé à l'unanimité des présents, soit 12 voix pour
- Jardin de la MAM – ASMT
Montant HT - sécurisation : 450,00 € et bordure parisienne 1 040,00 € soit 1 490,00 €
↳ Validé à l'unanimité des présents, soit 12 voix pour
- Enrobé à froid + produits divers – Makara Sarl
Montant HT enrobé à froid : 774,90 €
Montant HT « Riss band joint pour enrobé largeur 40 mm : 241,50 €
Montant HT : Tok rund joint pour enrobé diamètre 10 mm : 151,20 €
↳ Validé à l'unanimité des présents, soit 12 voix pour

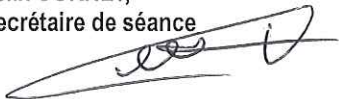


10/ Questions et informations diverses

- a) Retour sur le courrier de monsieur Kozole, Principal du collège de la Haute-Azergues relatif à une demande de subvention laquelle avait été refusée par l'ensemble des élus du canton ; ceux-ci n'étant pas favorables à une participation financière. En effet, la gestion des collèges relève du Département donc, le financement en dépend. Le conseil municipal reste sur ses positions.
Toutefois, monsieur le Maire tient à préciser que des subventions communales ont été versées :
-  l'une en 2016 d'un montant de 240,00 € suite à la qualification de l'équipe féminine de l'association sportive du collège pour participer aux finales de championnat de France de football à Rouen
 -  l'autre en 2015 d'un montant de 240,00 € pour les minimes filles de l'association sportive du collège qui se sont qualifiées au Championnat de France en Dordogne.
- b) Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la dissolution de l'association et donc du comité départemental « Villes et Villages fleuris » car le département du Rhône ne souhaite plus verser de subvention et les négociations engagées n'ont pu aboutir. Aujourd'hui, par manque de moyens, il a été décidé de mettre en liquidation cette association. C'est pourquoi, il n'y aura pas de comité de fleurissement l'année prochaine pour décerner le label « Villes et villages fleuris ».
- c) EFS – Don du sang : nombre de participants lors de la collecte du 26/10/2017
-  Nombre de donateurs présentés : 76
 -  Nombre de nouveaux donateurs : 16
 -  Nombre de dons 70
- d) Lecture de la lettre d'info du Sytraival : collecte des déchets. En 2016, la commune de moins de 1 000 habitants ayant reçu le trophée du verre est Saint-Vincent-de-Reins.
Un constat global : il reste encore beaucoup de verre dans les poubelles ménagères. Cela représente un coût pour la collectivité de 170 €/T alors qu'il ne serait que de 12 €/T si le verre était déposé dans le conteneur dédié au verre. Des erreurs sont encore commises dans le tri des déchets ; le coût généré par ces erreurs est de 600 €/tonne.
- e) Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de réglementation de la circulation à 30 km/h Rue du Vieux Pont – Rue des Écoles. Après en avoir débattu, le conseil municipal ne trouve pas nécessaire de réglementer la circulation car il est difficile de circuler à une vitesse plus élevée compte tenu de la configuration des lieux : l'accès, passage étroit entre les maisons et stationnement des véhicules dans la rue. À l'unanimité, le conseil municipal émet un avis défavorable quant à la demande de réglementation de cette voie qui leur semble sans fondement.
- f) Rappel de la journée des retraités le 09 novembre.
- g) Communes nouvelles : retour sur la dernière réunion « finances - fiscalité » avec les communes de Lamure-sur-Azergues, Chambost-Allières, Saint- Nizier-d'Azergues, Claveisolles. D'autres réunions sont organisées abordant différents thèmes.
- h) Quelques dates à noter :
- Inauguration des halles de la mairie vendredi 10 novembre à 18 h 00
 - Commémoration du 11 novembre : le 11 novembre à 11 h 30
 - Réunion le 13 novembre à 18 h 00 pour l'organisation de la manifestation du 08 décembre
 - Inauguration des Halles de la mairie : 10 novembre 2017 à partir de 18 h 00
 - Les vœux du maire auront lieu le 05 janvier 2018 à partir de 19 h 00
- i) Dates des prochains conseils municipaux :
- Mercredi 06 décembre 2017 à 20 h 30
 - Mercredi 10 janvier 2018 à 20 h 00

Séance levée à 23 h 15.

Félix CORNET,
Secrétaire de séance



Bernard ROSSIER,
Maire,

